



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Mont-de-Marsan, le 26 février 2015

## Communiqué de presse

### Divagation de deux vaches susceptible d'entraîner des conséquences graves en matière de sécurité publique

---

La préfecture des Landes informe de la présence de deux vaches errantes sur le territoire des cantons de Dax Sud, Pouillon et Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Ces animaux devenus sauvages, ont été repérés à plusieurs reprises sur la commune de **Saint-Pandelon** et ses environs, en bordure de route, mais n'ont pu être, jusqu'à présent récupérés.

Ils constituent un réel problème de sécurité publique en raison de leur comportement sauvage, et de sécurité routière en raison de leur divagation sur la voie publique et notamment sur des axes départementaux importants sur les communes de Saint-Pandelon et Tercis-Les-Bains.

Il est demandé à toute personne pouvant être amenée à rencontrer ces animaux d'observer la plus grande prudence et de signaler en mairie où à la gendarmerie la plus proche leur présence.

Des tirs d'affût ont été autorisés par la Préfecture des Landes du 25 février au 15 mars 2015 sur le territoire des cantons de Dax Sud, Pouillon et Saint-Vincent-de-Tyrosse en vue d'abattre les deux animaux.

Contact Presse : Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82

[Marion.dourthe@landes.gouv.fr](mailto:Marion.dourthe@landes.gouv.fr)

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13

[thierry.morier@landes.gouv.fr](mailto:thierry.morier@landes.gouv.fr)